

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°14/2024

Séance Ordinaire du 21 mars 2024

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : POMPA Antoine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michelle, POMPA Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

Absents excusés : CRUANAS Pauline, JAMMES Francis

Procuration : CRUANAS Pauline à BRUNET François, JAMMES Francis à POMPA Antoine

Date de la convocation :

08/03/2024

Classement issu de la
nomenclature

« ACTES »

7.1.1.2 Comptes
administratifs

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Sous la présidence de Madame Sylvie BROSSEAU, 1^{ère} adjointe, l'Assemblée examine le compte administratif de l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

➤ **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES 230 712.03 €

RECETTES 243 144.91 €

➤ **FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES 1 745 583.54 €

RECETTES 1 748 786.08 €

Le Conseil Municipal,

Hors de la présence de Monsieur Alain DARIO, Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2023 de la Commune ;

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance



La 1^{ère} adjointe,



Sylvie BROSSEAU